

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le .28/04/2026.....

A .Paris.....

Les associés de la société dénommée **3C**, Société civile immobilière au capital de 1000 €, dont le siège est à PARIS 19ÈME ARRONDISSEMENT (75019), 155-219 boulevard Macdonald, identifiée au SIREN sous le numéro 534596366 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à PARIS 19ÈME ARRONDISSEMENT (75019), 155-219 boulevard Macdonald, siège social de la société, sur convocation e la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Xue Ming HUANG-LIAO** né le 26/12/1967 à WENZHOU ZHEJIANG (CHINE), de nationalité française, demeurant au 4 Boulevard André Maurois 75116 Paris détenant 40 parts ;

- **Madame TCHING Xuie Caroline épouse LIAO**, né le 28/08/1965 à Ruian Chine, de nationalité chinoise, demeurant au 4 Boulevard André Maurois 75116 Paris détenant 40 parts ;

- **Madame Cécile LIAO**, née le 26/02/1986 à PARIS (75004), de nationalité française, demeurant (CANADA) 22 rue Poullart, J8V2C4 Gatineau, QC ; détenant 20 parts ;

Total des parts sociales présentes ou représentées : 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer délibérer.

1ERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social à ce jour

De PARIS 19ÈME ARRONDISSEMENT (75019), 155-219 boulevard Macdonald

A PARIS (75116) 4 boulevard André Maurois.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2EME RESOLUTION

Par conséquent de la décision prise sus la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Le siège social est fixé au 4 boulevard André Maurois à PARIS (75116) et le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CL

3EME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2 originaux

A Paris

Le 28/04/2026

SIGNATURE DES ASSOCIES

Monsieur Chritian LIAO	
Madame Caroline LIAO	
Madame Cécile LIAO	

CL